

## **Assistance à l'action contre les mines**

Jeudi 18 Novembre 1999

(POINT 35)

### **Intervention prononcée par Monsieur de Beauvais, Ambassadeur, responsable de l'action pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines antipersonnel de la France devant l'Assemblée générale**

Monsieur le Président,

La délégation française s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Le projet de résolution sur l'assistance à l'action contre les mines, présenté par la Finlande au titre de la Présidence de l'Union européenne, témoigne de l'attachement des Quinze à la Convention d'Ottawa, de leur volonté de contribuer activement à son universalisation, et de leur intérêt pour les moyens les plus propres à atteindre cet objectif.

A cet égard, le projet de résolution consacre en particulier d'importants développements à la question des technologies mises à la disposition de la communauté internationale du déminage, et relève à ce titre la faiblesse des disponibilités actuelles en termes d'équipements de détection et de dépollution fiables et accessibles financièrement parlant. Le projet renouvelle donc l'appel à un renforcement de la coopération internationale en vue d'une amélioration rapide des technologies nécessaires.

Cet aspect de la lutte en vue de l'éradication du fléau des mines antipersonnel mérite qu'on s'y arrête pour deux raisons majeures : le progrès technologique est la clef indispensable de progrès décisifs sur le terrain, s'agissant d'armes disséminées en très grand nombre, sur des superficies très vastes, dans une soixantaine de pays ; des avancées scientifiques prometteuses se dessinent certes çà et là, mais un inventaire réaliste de ce qui peut être aujourd'hui mis en oeuvre fait ressortir le caractère très traditionnel des équipements le plus généralement utilisés, le niveau souvent encore trop bas de sécurité pour les démineurs eux-mêmes, partant, le rythme très lent des opérations de déminage.

C'est donc à juste titre que l'Union européenne lance à nouveau à tous ceux qui en ont les moyens - Etats membres, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, fondations publiques et privées - un double appel à fournir aux pays victimes une aide technologique appropriée, et à promouvoir un effort coordonné de recherche et de développement susceptible de déboucher sur des méthodes et des technologies plus sûres, plus efficaces, moins coûteuses. Il est également pertinent de souligner, comme le fait le projet

de résolution, combien les efforts dans ce sens gagneront à être accompagnés d'une activité normative véritablement universelle, par son envergure technique comme par sa portée géographique.

Parmi les groupes permanents d'experts constitués par les Etats-parties à la Convention d'Ottawa, en mai dernier à Maputo, l'un d'eux, dont la présidence a été confiée, jusqu'à la prochaine réunion des Etats-parties, conjointement au Cambodge et à la France, a la responsabilité des technologies du déminage : son mandat couvre les différents aspects qui viennent d'être sommairement évoqués : c'est dire la lourdeur et l'importance de sa tâche.

Appelé à se réunir à Genève, au Centre international de déminage humanitaire, en décembre prochain, puis en mai de l'année prochaine, il se livrera d'abord à un inventaire exhaustif et critique des besoins des utilisateurs ; dans un deuxième temps, il passera en revue les techniques et les technologies existantes et en projet, de manière à pouvoir livrer en septembre 2000 aux Etats-parties des conclusions réalistes et équilibrées sur ce qui peut et mérite d'être fait par la communauté internationale, pour parvenir à des progrès véritables dans ce domaine crucial pour le déminage humanitaire.

Le mandat du groupe d'experts sur les technologies en question appelle donc une mobilisation de nombreux acteurs en décembre prochain : responsables des centres d'action contre les mines, animateurs des ONG concernées par cette action, organisations régionales et internationales bailleuses de fonds, chercheurs et analystes, établissements publics et privés de recherche et de développement, Etats responsables directement ou indirectement des efforts de recherche dans les directions évoquées plus haut. Une participation au meilleur niveau de responsabilité et d'expertise de ces différentes composantes de la communauté internationale du déminage sera indispensable au succès de ces travaux.

Je vous remercie, Monsieur le Président.